

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Dans un courrier adressé aux enseignants mercredi 17 février, la direction indique en effet ceci : *"Afin d'endiguer la propagation du virus au sein de notre établissement scolaire tant chez les adultes que chez les enfants, la décision, en concertation avec le PSE, le SIPPT et le pouvoir organisateur de la Commune, a été prise de fermer également à titre préventif l'école du lundi 22 février au vendredi 26 février."* Le courrier précise également qu'un testing est prévu pour l'ensemble des membres du personnel qui n'auraient pas encore été testés.

Selon un proche de l'établissement, quinze membres du personnel auraient été contaminés à la suite d'une réunion pédagogique qui s'est tenue la semaine dernière malgré l'interdiction de se rassembler. *"Certains enseignants ont refusé de participer à la réunion mais la direction a exigé qu'elle ait lieu en présentiel et que toute l'équipe soit présente. Résultat : 15 personnes ont été contaminées. Leur entourage a été contacté par le service de tracing qui leur a confirmé que les réunions en présentiel de ce type sont interdites en code rouge. C'est clair qu'il y a un gros souci car toutes les directions étaient au courant de cette interdiction mais ça n'a pas empêché la réunion d'avoir lieu"*, estime-t-il.

À la suite de la révélation de cette affaire, la presse a tenté sans succès de joindre la direction de l'école pour entendre sa version des faits. Dans le courrier adressé aux enseignants mercredi, la directrice leur intime l'ordre de ne pas répondre aux questions de journalistes et de ne pas commenter les faits sur les réseaux sociaux, preuve d'un malaise bien réel. *"La situation n'est pas simple, c'est tous ensemble, en étant solidaires et unis que nous pourrons avancer. Je vous rappelle aussi, en parallèle des règles édictées par le CNS, qu'il n'y a pas lieu pendant la fermeture de vous réunir puisque l'objectif est vraiment de stopper les différents canaux de propagation du virus"*, précise également le courrier.

Pouvons-nous être informé de la réalité des faits rapportés par la presse et des conséquences sanitaires à cette heure ?

Pour quelles raisons la réunion incriminée a-t-elle eu lieu, pourquoi les règles n'ont pas été suivies ? Quelles mesures la Commune a-t-elle mises en œuvre après avoir pris connaissance du problème. Un rappel des règles formulées par le CNS est-il prévu pour éviter de nouvelles situations de ce genre ?

Peut-on confirmer que l'école soit rouverte le 1 mars ?

Monsieur l'échevin WILMART donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen WILMART geeft lezing van het volgende antwoord:

Je vous confirme qu'un « cluster » a bien été détecté au sein de l'école « Les Acacias ». Une quinzaine de membres du personnel ont été testés positifs.

J'ai également pris connaissance des reproches anonymes qui ont été formulés dans la presse et du lien qui a pu être fait avec une réunion tenue au sein de l'établissement. Je relève toutefois quelques contre-vérités.

Tout d'abord il ne s'agit pas d'une conférence pédagogique mais bien d'une réunion PIA (programme individualisé d'apprentissage), qui s'est déroulé par groupe de 4 personnes par local avec port du masque et fenêtre ouverte. Les règles de sécurité sanitaire ont été rappelées au début de la journée par la direction.

Conformément à la circulaire 7687 de la « Fédération Wallonie-Bruxelles », ce type de réunion, étant indispensable quant au suivi pédagogique des élèves et d'autant plus dans l'enseignement spécialisé, elles sont autorisées en code rouge. L'activité doit dans ce cadre se réaliser en petits groupes, ce qui était le cas.

Nous ne disposons pas à ce jour d'éléments objectifs pour établir un lien certain entre la tenue de ces réunions PIA et le développement du « cluster », d'autant plus que certains cas se sont déclarés avant celles-ci.

La partie relative à l'interdiction de répondre aux journalistes et de ne pas commenter les faits sur les réseaux sociaux sont un simple rappel des articles 6 et 8 du décret du 6 juin 1994 qui régit l'enseignement ainsi que du règlement de travail. Cette formule est utilisée pour tout courrier à destination des enseignants relatif à la fermeture de classe ou d'école depuis le début de la crise « Covid » et ce, d'autant plus que les parents n'avaient pas encore été informés individuellement.

Au même titre, les directions ne sont pas habilitées à répondre aux journalistes. Dès lors, il est logique que la presse ait tenté sans succès de joindre la direction. Monsieur le Bourgmestre et moi-même avons eu plusieurs contacts avec la journaliste et nous lui avons donné les éléments présentés ici.

Conséquences sanitaires

Arrêt des stages dès le mardi 16 février vu qu'un adulte présent au stage le lundi 15 février a été testé positif et qu'il a eu des contacts avec l'ensemble des enfants du stage. Un test PCR (Polymérase Chain Réaction) a été proposé pour l'ensemble des élèves présents au stage. Vu le nombre croissant de cas positifs au sein des membres du personnel de l'école ou de personnel en quarantaine, la décision en accord avec le PSE (Promotion de la Santé à l'Ecole) et le « SIPPT » (Service interne pour la Prévention et la Protection au Travail) a été de fermer l'école du lundi 22 février au vendredi 26 février afin de casser la courbe de propagation. « Tracing » des adultes positifs et entretien téléphonique par le « SIPPT » afin d'établir, sur base de ce que les agents communiquent, quelles sont les contacts à hauts risques qui doivent donc rester en quarantaine, voire se faire tester. Décision le mercredi 17 février de proposer un « testing » au centre « Bizet » de l'ensemble du personnel avec établissement des « QR code » (réponse rapide) par la médecine du travail.

De manière générale, de nombreuses notes de service et de rappel quant aux mesures sanitaires ont été envoyées aux enseignants tant par le service « Enseignement » que par le « SIPPT » ou le « PSE » depuis le début de la crise « Covid » (entre une et deux notes par mois).

Comme à chaque début de période, un mail de rappel des règles sanitaires à respecter a été envoyé à l'ensemble des directions ce lundi 22 février.

G. VAN GOIDSENHOVEN prend acte de ce qui a été dit et espère qu'il n'y aura pas de nouvelle complication et que la rentrée pourra se faire à la date du 1er mars prochain. Il restera attentif à d'éventuels nouveaux éléments et pense que chacun doit se montrer particulièrement prudent dans les lieux pouvant devenir des moteurs de propagation du virus.